

Annexe 7 : LISTE DES INVESTISSEMENTS ELIGIBLES

Investissements éligibles à la construction	Gros œuvre : terrassement, fondations, maçonnerie, murs, dalles, charpentes hors couvertures
	Second œuvre : couverture, bardage, électricité, plomberie, chauffage, revêtements de sols, revêtements de murs, isolation thermique ou phonique, menuiserie, plâtrerie, cloisons sèches, murs, plafonds, portes, fenêtres
Matériels (transformation, conditionnement, commercialisation)	Matériels d'abattage, de découpe (dont saignoir, plumeuse, cutter, mélangeuse) et de manutention
	Matériels de transformation (dont pétrin, presse, pressoir, extraction du miel)
	Matériels de cuisson ou de traitement thermique (dont four, autoclave, pasteurisateur, machine de mise sous-vide)
	Petits matériels : moules, grilles, balance, bassines, chariots, équipements techniques (dont pH-mètre, thermomètre, sondes)
	Autres : plan de travail, table de découpe, table d'égouttage, cuves, matériels de filtration, fumoire, séchoir, étagères, matériel d'hygiène (évier, lave-mains...)
	Capsuleuse, embouteilleuse, calibreuse, marqueuse d'œufs, ensacheuse, autre matériel d'emballage et d'étiquetage
	Matériel spécifique de commercialisation (dont distributeurs automatiques)
Equipements de stockage ou de réfrigération	Equipement de régulation de température et d'ambiance (dont climatisation, chambre froide en froid positif ou négatif, vitrine réfrigérée, dont équipement frigorifique de véhicules ou remorques)
Frais généraux (dans la limite de 10% des investissements directement liés au projet)	Liés aux investissements physiques : honoraires d'architecte, étude de faisabilité, étude de sol, plans, maîtrise d'œuvre (dont conformité technique, suivi du chantier, conduites des travaux), étude de marché
	Dépenses de communication et de promotion liées à la publicité sur le lieu de vente, dont plaquettes d'information, plan média et achat d'espace (presse, radio), création d'un site internet, signalétique

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

